

# Examen de certification complémentaire DNL

## Bilan de la session 2009

### A. Données quantitatives :

#### 1) Inscriptions :

Candidats pré inscrits (site du SIEC)	515
Candidats ayant confirmé (rapport envoyé)	352
Candidats écartés (rapport non envoyé)	163
Taux confirmés / pré inscrits	68%

#### 2) Présence :

Candidats présents	326
Candidats absents	26
Taux présents / confirmés	93%

#### 3) Répartition des candidatures par LVE pour les personnes convoquées et présentes :

Anglais : 243  
 Espagnol : 39  
 Allemand : 33  
 Italien : 7  
 Chinois : 1  
 Portugais : 2  
 Arabe : 1  
 15 candidats ont été interrogés 2 fois (double candidature).

#### 4) Origine des candidatures des présents :

	Total		% admission
Créteil	106		50%
		53 admis	
		53 refusés	
		EGT : 92	
		LP : 14	
Paris	67		57%
		38 admis	
		29 refusés	
		EGT : 61	
		LP : 6	
Versailles	153		50%
		77 admis	
		76 refusés	
		EGT : 111	
		LP : 42	

Augmentation générale du nombre de candidats (+13% pour Créteil, +10% pour Paris et +23% pour Versailles). La hausse est particulièrement notable en EGT. Proportion d'admis sensiblement la même dans les 3 Académies, mais en petite hausse à Créteil et en baisse à Paris par rapport à l'an passé.

## 5) Statut des candidats admis :

- Enseignement général et technologique :  
54 agrégés  
70 certifiés  
4 contractuels dans le privé.  
10 stagiaires.
- Enseignement professionnel :  
26 PLP.  
2 contractuels dans le privé.  
2 stagiaires.

## 6) Résultats :

- 326 entretiens réalisés.  
168 admis (51,5 %) – taux inchangé par rapport à l'an passé.  
158 refusés.
- 138 admis en enseignement général et technologique :  
96 en anglais  
16 en espagnol  
21 en allemand  
4 en italien  
1 en chinois
  - 30 admis en enseignement professionnel :  
23 en anglais  
6 en espagnol  
1 en portugais

Moyenne des notes des admis par LVE (pour les 3 LVE au plus fort effectif) :

	EGT	LP
Anglais	13,7	12,2
Espagnol	14,5	12,2
Allemand	14,3	

Des prestations en progrès en allemand et espagnol en EGT par rapport à 2008.

## 7) Disciplines non linguistiques des candidats :

- Enseignement général et technologique (ordre établi par contingent) :  
Histoire et géographie, Sciences physiques et chimie, Maths, SVT, Economie gestion, EPS, STI, SES, Biochimie et Philosophie.
- Enseignement professionnel (ordre établi par contingent) :  
Secteur tertiaire, Lettres – Histoire – Géographie, Maths – Sciences, STI et Coiffure.

## 8) Eléments autres :

De très nombreux candidats ont fourni un rapport en LVE.  
Nombreux aussi sont ceux qui ont suivi une formation sur les sections européennes.

## B. Données qualitatives :

### 1. Critères énoncés dans le texte de référence (note de service du 19 octobre 2004 parue au BO du 28 octobre 2004) – obligations du jury :

- ◆ Apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes d'enseignement touchant à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, ici enseignement d'une DNL en langue étrangère.
- ◆ Estimer les capacités de conception et d'implication du candidat dans la mise en oeuvre au sein d'un établissement scolaire du second degré d'enseignements ou d'activités en rapport avec la section européenne envisagée.
- ◆ Evaluer les connaissances et compétences du candidat :
  - Sa connaissance du cadre réglementaire des sections européennes.
  - Sa maîtrise de la LVE.
  - Sa maîtrise de la « bi culturalité ».
  - Sa connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la DNL dans les 2 (ou plusieurs) pays.
  - Sa connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en LVE, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, ....
  - Sa capacité à concevoir un projet d'échange

- la maîtrise de la langue constitue un critère majeur, non exclusif sauf à faire faire de la figuration aux examinateurs de la DNL lors du jury. L'examen n'est toutefois pas une simple formalité linguistique.

### 2. Remarques :

#### ❖ **Ont été retenus en application des textes les candidats qui ont su combiner à des degrés divers :**

- Une bonne maîtrise de la LVE sur tous les plans en particulier celui de la phonologie, alliant fluidité et justesse : même si un enseignant de DNL en LVE n'est pas un professeur de LVE, il n'en constitue pas moins, en classe, un modèle pour ses élèves. Rappel : le cadre européen commun de référence pour les langues mentionné dans tous les textes officiels français indique que ladite maîtrise de la LVE en production orale est évaluable dans deux contextes : la production en continu, d'une part, et en interaction, d'autre part.
- Une bonne connaissance du cadre et des programmes pour les sections européennes.
- Une réflexion bien amorcée sur les problèmes didactiques de l'enseignement d'une DNL en LVE et sur les contraintes en classe quant au choix des documents et des activités dans la LVE.
- Des qualités de communication et des réactions pertinentes aux questions du jury. Il est attendu de tout candidat se présentant à l'examen qu'il ne lise pas quelque écrit que ce soit lors de l'exposé mais ait acquis suffisamment d'aisance pour communiquer en LVE comme il serait amené à le faire en classe en continu et en interaction. Les projets présentés, réels ou virtuels, prennent en compte la dimension de l'interdisciplinarité et l'ouverture culturelle, les échanges.

### **3. Ont été refusés les candidats qui ont montré plusieurs des défaillances suivantes :**

- Des problèmes en LVE pour la plupart : la langue étrangère parlée n'est pas maîtrisée (langue pauvre, syllabique et francisée en anglais tout spécialement, syntaxe et phonologie défectueuses qui gênent la compréhension) même quand la pratique est fluide. Rappel : la position d'un enseignant de DNL en LVE n'est pas celle d'un locuteur lambda en communication avec des personnes parlant ladite LVE au quotidien.
- Une méconnaissance des textes régissant les sections européennes – la dimension européenne est omise – et des enjeux et objectifs de l'enseignement de DNL en LVE : absence de réflexion sur ce que sera la prise de parole des élèves en LVE pendant l'enseignement de la DNL, sur le choix d'approche des documents, qui montre que le candidat se voit parler plus que ses élèves.
- Une réflexion insuffisante sur l'apprentissage des LVE réduit à celui de lexique et de formes grammaticales : les candidats auditionnés dans ce cas-là, s'ils enseignaient en section européenne, ne pourraient pas faire acquérir les compétences de compréhension et de production attendues dans la LVE.
- Des difficultés à identifier les spécificités de l'enseignement de ladite DNL en LVE, à concevoir et mettre en œuvre des activités réalistes en classe.
- Une réflexion insuffisante quant aux échanges et à l'interdisciplinarité inhérents à la section.
- Pour certains candidats très à l'aise en LVE, des problèmes concernant la DNL (voir remarques ci-dessus).

Fait à Créteil, le 2 juin 2009  
F.BIARD  
IA-IPR  
Présidente pour la session 2009